



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2026/55

1.4 Autre type de contrat

Approbation de l'offre de la société ELIS PROVENCE concernant un contrat de service de lutte contre les nuisibles et services associés pour le restaurant municipal

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 20/05/26

ID : 013-211300447-20260519-DEC_2026_55-AU



Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2026/19 du 23 mars 2026 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'excédant pas 100 000,00 Euros HT (cent mille euros hors taxes) lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°2022/42 du 23 mai 2022 approuvant les contrats de désinfection, de dégraissage et de dératisation / désinsectisation aux cuisines du restaurant et de la crèche municipale, que lesdits contrats arrivent à échéance et qu'il convient de les renouveler,

Vu la proposition de contrat de la société ELIS PROVENCE enregistrée en mairie le 19 mai 2026 sous la référence GED 2026/1506 comprenant bimensuellement : le nettoyage et dégraissage des hottes, le nettoyage du bac à graisse de 1800L, le nettoyage des réseaux d'écoulement vers le bac à graisse et la désinfection de la VMC. Il comprend également trois interventions par mois pour la désinsectisation et la dératisation,

Considérant que l'offre de la société ELIS PROVENCE correspond au besoin exprimé par la commune et est économiquement avantageuse,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le contrat portant sur un service de lutte contre les nuisibles et services associés pour le restaurant municipal, avec la société ELIS PROVENCE, sise 33 avenue de Bruxelles – 13127 VITROLLES, et pour :

Prix forfaitaire mensuel :

Deux cent-soixante-treize euros et quarante-neuf cents Hors Taxes (273,49 € HT), soit trois-cent vingt-huit euros et dix-neuf cents Toutes Taxes Comprises (328,19 € TTC)

Prix global et forfaitaire annuel :

Trois mille deux-cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-huit cents Hors Taxes (3 281,88 € HT), soit trois mille neuf-cent trente-huit Euros et vingt-six cents Toutes Taxes Comprises (3 938,26 € TTC)

Article 2 :

Le contrat démarre à compter de sa signature pour une durée de 48 mois renouvelable par tacite reconduction. Le montant maximum des dépenses sur toute la durée du contrat ne dépassera pas 60 000 € HT.

Article 3 :

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du restaurant municipal de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique et au Service des Finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 19 mai 2026

Publié le 20/05/26

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 19/05/2026
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES

CONTRAT DE SERVICES DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES ET SERVICES ASSOCIÉS

N° 9000174024

CLIENT

Raison Sociale : COMMUNE DE GRANS

Nom commercial Client : HOTEL DE VILLE

Enseigne :

N° SIRET : 21130044700011

 SIRET en cours d'attribution

Lieu RCS/RM :

Activité professionnelle :

Code NAF : 8411Z

Adresse

N°/Voie : BOULEVARD VICTOR JAUFFRET

Compl :

Code Postal : 13450

Ville : GRANS

Tél. fixe : 0684027658

(à défaut Tél. portable)

Adresse email : cantine@grans.fr

 Exploitation directe

ou

 Location gérance (*) Franchisé

ou

 Concessionnaire (*)

PRESTATAIRE

Raison Sociale : **Elis Provence**Adresse : 33 avenue de Bruxelles
13127 VITROLLES
Tel : 04 42 10 89 30M.A.J. S.A. au capital de
142 515 408 €775 733 835
R.C.S. BOBIGNY
N° TVA FR 21 775 733 835

Conditions de règlement : 30j fin de mois

Modes de paiement : Virement bancaire

Conditions de facturation - Adresse de facturation : Client



Mode d'envoi de la facture : Facture électronique Facture par courrier (optionnel)
E-mail facture électronique originale : cantine@grans.fr

Nom et adresse du **Payeur** : Commune de GRANS

Raison Sociale :

Service destinataire : Cantine

N°/Voie : boulevard Victor Jauffret

Compl :

Code postal : 13450

Ville : GRANS

Tél : 06.84.02.76.58

Email : cantine@grans.fr

Nom et adresse pour l'**envoi de la facture**
(si différente de l'adresse de facturation):

Raison Sociale :

Service destinataire :

N°/Voie :

Compl :

Code postal :

Ville :

Tél :

Email :

Commentaires : LE CONTRAT DEMARRE A COMPTER DE LA SIGNATURE POUR UNE DUREE DE 48 MOIS RENOVELABLE PAR TACITE PREAVIS DE 3 MOIS - FACTURATION ANNUELLE SUR CHORUS

Le montant maximum des dépenses sur toute la durée du contrat ne dépassera pas 60 000 € HT.

Le contrat est constitué du présent document comportant les conditions générales de services ci-jointes, ainsi que des conditions particulières ci-jointes. Le Client déclare avoir pris connaissance des documents contractuels et les accepte sans réserve.

CLAUSE DE COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE :

En cas de contestation ou de litige quelconque, notamment sur l'existence, l'interprétation, l'exécution ou l'expiration du contrat, sans que cette indication soit limitative, les Parties s'efforceront de parvenir à un accord amiable. A défaut, le règlement du litige sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre et ce même en cas d'appel en garantie, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

Pour le Prestataire

Francois Correia

Chargé de Clientèle

Nom/Prénom du signataire

Qualité du signataire

Pour le Client

Philippe LEANDRI


Maire de GRANS

Signature

Francois Correia



**SERVICES DE DÉRATISATION,
DÉSINFECTION ET DÉSINSECTISATION**
Conditions particulières

Envoyé en préfecture le 19/05/2026 conditions générales
Reçu en préfecture le 19/05/2026 re la responsabilité et
Publié le 20/05/26 900017402 
ID : 013-211300447-20260519-DEC_2026_55-AU ent
accepte sans réserve.

Date 11/03/2026
Déjà client Oui
Code client 149333
CMC Oui
Code CMC 999359

Raison Sociale COMMUNE DE GRANS

Nom commercial du point de livraison – PDL (si différent) :

HOTEL DE VILLE

SIRET PDL : 21130044700011

Adresse

N°/Voie : BOULEVARD VICTOR JAUFFRET

Compl :

Code Postal 13450

Ville : GRANS

Téléphone : 0684027658

Interlocuteur : M. CORNILLE

Email : cantine@grans.fr

Jour(s) de fermeture : Lun Mar Mer Jeu Ven Sam Dim

Heures d'ouverture : 7h00

Date souhaitée de mise en place : 11/03/2026



Les montants sont exprimés en EUROS

1 - SERVICES DE DÉRATISATION DÉSINFECTION ET DÉSINSECTISATION (interventions ponctuelles)				
A Désignation des prestations		B Type de nuisible (1)	C Nombre d'interventions	D Forfait total HT
Code	Libellé			
(1) Indiquer la référence du nuisible (n°) mentionné dans la liste ci-contre			F Total HT D	0,00

B Type de nuisibles

1. Souris
2. Surmulots
3. Rats noirs
4. Blattes
5. Fourmis
6. Punaises de lit
7. Puces
8. Ophones
9. Mouches / moucherons
10. Teignes alimentaires
11. Araignées
12. Mites du textile
13. Guêpes / frelons
14. Moustiques
15. I.P.S.
16. Micro-nuisibles (virus, bactéries, acariens, champignons)
17. Pigeons

Périmètre contractuel : cf. document annexe

2 - SERVICES DE DÉRATISATION DÉSINFECTION ET DÉSINSECTISATION (par abonnement)					es Les montants sont exprimés en EUROS
A Désignation des prestations		B Type de nuisible (1)	C Nombre d'interventions	D Garantie (O/N) Module(s) de ré-intervention (Nbre) (2)	E Forfait total HT en € Abo mensuels
Code	Libellé				
	NETTOYAGE ET DEGRAISSAGE DES HOTTES		2		125,5
	NETTOYAGE BAC A GRAISSE de 1800 LITRES		2		21,25
	NETTOYAGE DES RESEAUX D'ECOULEMENT VERS LE BAC A GRAISSE		2		28,75
	FORFAIT DE DESINFECTION VMC		2		58,33
	FORFAIT DESINSECTISATION ET DERATISATION		3		39,66
FRAIS (en sus aux tarifs du Prestataire) • Frais de mise en place • Frais de retrait • Frais de facture papier		F TOTAL HT des Abonnements mensuels E			273,49
(1) Indiquer la référence du nuisible (n°) mentionné dans la liste ci-dessus		G TOTAL HT Remise à niveau (rongeur) Oui			0
(2) Service Rongeurs : 6 interventions = 1 Module de ré-intervention 8 interventions = 2 Modules de ré-intervention 12 interventions = 3 Modules de ré-intervention		H P.U. HT Extra (rongeur)			

Périmètre contractuel : cf. document annexe



Établissement des factures : Annuel
Minimum de facturation : 70 % du montant de l'abonnement mensuel (G)
Montant en euros du Dépôt de garantie versé par Aucun

Commentaires :

Pour le Prestataire

Francois Correia
Chargé de Clientèle

Pour le Client

Nom/Prénom du signataire Philippe LEANDRI
Qualité du signataire Maire de GRANS

Signature

Francois Correia